

Eure habitat - Service Courrier
Reçu le

09 MAI 2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20170619-17D044_Avenant3-CC

EVREUX

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2017

N°3265

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Formule de publication

(pour l'établissement d'expéditions, copies, extraits d'actes ou décisions judiciaires à publier)

BUREAU DES HYPOTHÈQUES	DÉPÔT	DATE	
		VOL	N°
	TAXES :		
	SALAIRES :		
			TOTAL

AVENANT N° 3

à la CONVENTION N°27/3/1989/06/79297/23/027003/565
conclue le 21 juin 1989

Avenant à la convention type conclue entre l'Etat, l'organisme propriétaire et l'organisme gestionnaire en application de l'article L. 353-2 du code de la construction et de la construction et de l'habitation, et portant sur les logements foyers dénommés résidences sociales, visés aux articles L. 351-2 (5°) et R. 351-55 de ce code.

Entre les soussignés :

Le Président du Conseil Départemental de l'Eure, agissant au nom de l'Etat ;

Et L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EURE « OPH » dont le nom commercial est Eure habitat, Etablissement industriel et commercial, dont le siège est situé 10 boulevard Georges Chauvin 27000 Evreux, immatriculé au registre du commerce d'Evreux sous le numéro 352 896 393 représenté par le Directeur général, Béatrice GREFFE, agissant en vertu de l'article R421 22 du Code de la Construction et de l'Habitation, dénommé ci-après, le propriétaire ;

Et LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE « CIAS » DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE, organisme agréé gestionnaire du logement-foyer, représenté par son président, M. Jean-Claude ROUSSELIN, autorisé à cet effet par délibération de son conseil communautaire en date du 3 mars 2017, dénommé ci-après le « gestionnaire », et agissant à ce titre en application du contrat de location conclu avec le propriétaire.

P R E A M B U L E

Cet avenant a pour but de régulariser le changement de nom de l'établissement gestionnaire intervenu le 1^{er} janvier 2017 ainsi que le changement de nom du programme Foyer Résidence Personnes Âgées sis Rue de la Belgique à Beaumont le Roger (Eure).

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès de la conservation des hypothèques, un droit d'accès et un droit de rectification.

DG

ARTICLE 1

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Intercom Bernay Terres de Normandie est le gestionnaire du Foyer avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

ARTICLE 2

Le Foyer Résidence Personnes Âgées initialement dénommé « Résidence de la Risle » a été rebaptisé « Résidence Serge Desson ».

ARTICLE 3

Toutes les autres dispositions de la convention sont sans changement par le présent avenant.

Fait à Evreux le...19...JUN...2017

Le Président du Conseil Départemental de l'Eure,

Le Président du Conseil départemental,


Sébastien LECORNU

Le Directeur Général de Eure Habitat,


Béatrice GREFFE

Le Président du CIAS de l'Intercom Bernay Terres de Normandie,


Jean Claude ROUSSELIN

Par délégation du Président,
Le Vice-Président,

André ANTHIERENS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20170619-17D044_Avenant3-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2017